

Parcours Bařd

La formation a pour objectif de préparer aux fonctions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des ACM, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap ;
- situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- développer les partenariats et la communication.

Projet personnel de formation

10

FORMATION
GÉNÉRALE

18 mois
maximum

1^{ER} STAGE PRATIQUE

PERFECTIONNEMENT

2ND STAGE PRATIQUE

RÉDACTION DU BILAN
DE FORMATION

Apporter les éléments fondamentaux pour exercer les fonctions de direction pour construire son projet personnel de formation.

Mettre en œuvre les acquis de la FG.

Compléter ses acquis après une évaluation avec les formateurs et en s'appuyant sur son projet personnel de formation.

Exercer l'ensemble des fonctions.

Un écrit de synthèse présentant et évaluant l'ensemble de votre cursus.

4 ans au maximum

JURY

DIPLÔME ASSORTI
DE L'AUTORISATION
D'EXERCER POUR 5 ANS

Méthodologie de projet



Pourquoi écrire un projet ?

La démarche de projet dans laquelle tout directeur est invité à s'inscrire peut apparaître comme une gymnastique intellectuelle complexe. Projet éducatif, projet pédagogique, projet d'animation, programme d'activités, valeurs, intentions éducatives, objectifs pédagogiques, moyens mis en œuvre : « comment » distinguer et s'appropriier ces notions un peu abstraites ? Mais surtout « pourquoi » distinguer ces notions et les appliquer à des temps de loisirs ou de vacances ?

Vous connaissez la devise shadock ? « Quand on ne sait pas où on va, il faut y aller le plus vite possible, comme ça on est sûr d'y arriver. » Il n'est pas demandé à un directeur d'être un théoricien en sciences de l'éducation, mais quand même de faire en sorte que la vie en ACM ne soit pas une succession d'activités dénuée de sens.

Dès lors, écrire un projet c'est fixer les éléments suivants :

- ▶ savoir où on veut aller, donc donner une direction, donner un sens, et du sens !
- ▶ répondre aux besoins des enfants et des jeunes que l'on va « accueillir »,
- ▶ ancrer nos belles idées pour rendre concrètes les valeurs que l'on souhaite exprimer,
- ▶ informer les familles et l'administration de la manière dont on va veiller sur les enfants qui nous sont confiés, par obligation réglementaire,

- ▶ établir un document de référence pour toute l'équipe, à la fois repère quotidien et outil d'évaluation.

Donc, faire un projet, c'est réfléchir aux raisons qui nous poussent à agir ; c'est organiser l'action pour répondre aux besoins de ceux qui nous sont confiés ; c'est aussi affirmer l'ancrage des accueils collectifs de mineurs dans le champ de l'éducation, aux côtés de la famille et de l'école.

Construire un projet pour le vivre

Le projet vous permet d'organiser une collectivité pour répondre à des besoins dans un cadre concret et structuré. C'est aussi un écrit professionnel : un exercice imposé avec des codes, une culture commune aux acteurs de nos métiers, dans lesquels il faut rentrer pour orienter (et non plus pour appliquer comme on le faisait en tant qu'animateur).

Cette méthode est partagée à tous les niveaux de la chaîne, de la « cascade » des projets :

- ▶ l'État a un projet (que les enfants accueillis le soient en sécurité),
- ▶ l'organisateur a un projet éducatif,
- ▶ le directeur a un projet pédagogique qu'il partage avec son équipe,
- ▶ les animateurs portent un projet d'animation,

37

L'ESSENTIEL DU PROJET

Le projet n'est pas d'abord une contrainte administrative. Il va donner du sens à ce qu'on fait.

- On ne se lance jamais dans la direction d'un ACM sans avoir réfléchi aux raisons pour lesquelles on le fait.
- Faire un projet, c'est organiser l'action, le séjour, son fonctionnement, les activités pour répondre aux besoins de ceux qui nous sont confiés. Les besoins des enfants et des jeunes, pas ceux de leurs familles, ni nos besoins propres.
- Écrire un projet, c'est une forme de revendication. Pourquoi écrit-on un projet ? Mais parce qu'on affirme que nos ACM ont une place dans le champ de l'éducation. On s'affirme donc comme des éducateurs. À côté de la famille et de l'école ; des acteurs déterminants autour de l'enfant pour lui permettre de grandir. En complément du milieu fondamental d'éducation qu'est la famille. Symboliquement notre réglementation est contenue dans quel code ? Le Code de l'action sociale et des familles (CASF).

- ▶ les enfants ont leurs projets (rappel de la fonction Bafa : se mettre à l'écoute des enfants pour qu'ils soient acteurs de leur projet).

Les différents projets des ACM

Le **projet éducatif** contient des valeurs au nom desquelles des gens se sont réunis pour organiser un ACM. Autonomie, citoyenneté, vivre ensemble, dignité, liberté, intégration... ce sont les valeurs qui animent ceux qui nous embauchent, qu'il s'agisse d'une association ou d'une collectivité publique, même d'un comité d'entreprise.

En effet, ce projet éducatif est indispensable pour permettre la déclaration d'un accueil ou d'un séjour. C'est un des éléments obligatoires de la procédure administrative : tout organisateur doit l'élaborer pour l'ensemble de ses activités destinées aux mineurs. Le document définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe et présente :

- ▶ un affichage clair de la vocation de la structure et de ses statuts,
- ▶ les intentions éducatives de l'organisateur,
- ▶ les moyens développés pour traduire ces intentions dans la réalité et permettre le fonctionnement du ou des accueils.

À partir de ces informations, les fonctionnaires de la DDCS observent les éventuelles incohérences entre les objectifs énoncés et le fonctionnement de l'accueil. Dans le cadre d'une visite sur l'ACM, l'inspecteur ou le conseiller pédagogique vérifieront à leur tour cette cohérence entre les valeurs et l'action du directeur. Au-delà de l'administration, il est à transmettre aux familles, et au directeur de l'accueil, qui lui confronteront leurs valeurs et leurs attentes les premiers pour l'inscription et le second pour s'engager.

Le projet pédagogique : il prend ses racines dans le projet éducatif. Il rend opérationnelles les valeurs qui y sont exposées.

Ex : la citoyenneté. Le PP met quelque chose en place pour rendre effective la citoyenneté. Ce n'est pas aller visiter la mairie. C'est être auteur de la cité, le vote, faire des choix. Si les enfants ne choisissent rien, on s'est planté, on ne sert pas la valeur.

C'est une négociation entre les valeurs qu'on doit rendre concrètes et un concret qui existe.

Le projet d'animation : il ajoute de l'imaginaire. Il met en scène le projet pédagogique à travers un environnement, un thème, une histoire... Les animateurs y déploient leur créativité sans perdre de vue les besoins des enfants et les valeurs de l'organisateur.

Le projet des enfants : lorsque nous les accueillons, ils sont en vacances. Ils ont l'idée de ce que sont pour eux des bonnes vacances.

Le projet des familles : que les enfants passent de bonnes vacances en sécurité, dans un climat proche des valeurs qui animent la famille.

Chacun de ces projets est composé de 4 éléments communs :

- ▶ c'est un ensemble d'actions coordonnées faisant appel à diverses ressources et compétences pour atteindre un but ;
- ▶ des actions qui visent à satisfaire un besoin particulier ;
- ▶ sur une période qui a un début et une fin ;
- ▶ et qui apporte quelque chose de nouveau.

Car le projet, c'est aussi une *méthode* : la pédagogie par objectifs, inventée par les sportifs (et les militaires !). Cette méthode est fondée sur la « progression », la succession d'actions qui fait évoluer d'un besoin constaté vers une situation nouvelle. Dans le contexte éducatif, le but d'un projet est de faire en sorte que les enfants soient plus « grands », plus « épanouis ». Mais que signifie être plus grand, au sens des parents qui s'exclament au retour de l'enfant « mais comme tu as changé, comme tu as grandi ! » ?

Un engagement personnel du directeur

Grandir, c'est devenir adulte. Mais quel adulte ? Pour un sportif, être plus grand c'est être plus fort. Pour un philosophe... c'est être plus sage. Il est important que chaque directeur, chaque directrice prenne le temps de répondre à cette question de manière personnelle, pour éviter les poncifs et les mots-valises auxquels on ne fait plus attention. En principe, les ACM sont des lieux d'acquisition de repères pour vivre ensemble. Ils constituent en cela un lieu d'éducation complémentaire



Démarche pour l'évaluation d'un animateur stagiaire

OBSERVER	1^{RE} ÉTAPE (LE PLUS TÔT POSSIBLE)
	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter mes objectifs et mes attentes pour l'équipe. - Lister ses compétences, ses savoir-faire. - Prendre connaissance de ses objectifs personnels de formation. - Fixer avec lui les critères de réussite et des indicateurs d'évaluation.
	2^E ÉTAPE (DANS LES PREMIERS JOURS DE L'ACCUEIL)
	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagner dans la préparation de ses activités. - Écouter ses premiers « ressentis ». - Répondre à ses questions. - Vérifier la pertinence des critères et des indicateurs.
ÊTRE DISPONIBLE	3^E ÉTAPE (AU MILIEU DU SÉJOUR)
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire chacun de son côté le point sur les indicateurs. - Mener un entretien : <ul style="list-style-type: none"> - échanger sur les critères et les indicateurs, - valoriser ce qui est maîtrisé, - indiquer ce qui doit être amélioré, et convenir des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.
	4^E ÉTAPE (À LA FIN)
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire ensemble un bilan du stage. - Préparer une appréciation à partir de vos observations et de vos échanges lors des entretiens. - Lire et expliquer l'appréciation. - Mettre en avant ses réussites et formuler des conseils pour la suite de sa formation (pour préparer son approfondissement).

81

→ Une démarche en quatre points

Cette démarche pourrait se résumer en quatre points :

1. **définir clairement des objectifs, c'est-à-dire exprimer ce qu'il attend du stagiaire**, avec deux références : les fonctions de l'arrêté sur le Bafa et son projet de direction. Le directeur doit donc en premier lieu se demander ce qu'il peut attendre du stagiaire et le lui dire. Les objectifs fixés doivent être clairs, réalistes et raisonnables, tenir compte de la personne du stagiaire, de son parcours et de ses attentes personnelles. Il s'agit de se comprendre et d'arriver à une sorte de contrat commun. Et cette étape ne doit pas se faire une fois que le séjour a commencé...
2. **en déduire les capacités** que le stagiaire doit acquérir pour cela, en partant de là où il en est. En tenant compte à la fois de son vécu et de son potentiel. Qu'est-il réellement capable de faire après huit jours de formation théorique ? Personne ne démarre à zéro. Mais le directeur doit prendre le temps de

construire une vraie relation avec le stagiaire, de repérer les compétences qu'il a déjà acquises et qui pourront être mises en œuvre tout de suite, et celles qu'il doit l'aider à développer.

3. **lui donner les moyens d'acquérir ces capacités et d'atteindre ces objectifs de formation** : prendre le temps de le faire réfléchir et de l'aider à acquérir les méthodes qui lui manquent.
 - En faisant confiance à ses capacités en tant qu'animateur, même s'il débute.
 - En donnant du sens à ce que le stagiaire vit à travers le projet ; en lui apprenant à rester dans une démarche éducative, à avoir toujours à l'esprit dans une activité ce vers quoi il veut tendre ; en lui rendant plus lisible aussi comment il participe à la cohérence éducative de l'ensemble de l'accueil.
 - En l'aidant à réfléchir avant d'agir, pendant l'action et après avoir agi : en l'aidant à construire et à suivre une démarche organisée pour mener ses projets d'animation ; en lui apprenant à être

Accueillir des enfants allergiques

Le nombre d'enfants allergiques est en constante augmentation : 30 % des enfants et 40 % des adolescents connaissent des réactions allergiques de diverses sortes, 8 à 10 % des enfants de moins de quinze ans souffrent d'une allergie alimentaire. L'accueil des enfants souffrant d'allergies doit donc être pris très au sérieux par les directeurs d'accueils collectifs de mineurs.

Rappelons-le, car c'est important : un enfant allergique n'est malade qu'en contact avec l'allergène mis en cause. En dehors de ça, c'est un enfant comme les autres.

Face à la variété des cas individuels comme des situations collectives, quelles solutions proposer en accueil collectif de mineurs pour favoriser l'accueil de ces enfants tout en assurant leur sécurité ?

106

→ LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les trois principales allergies concernent le **lait de vache**, l'**œuf** et les **arachides**, suivis par les fruits à coque, le kiwi, la moutarde, les poissons et crustacés. Mais un certain nombre d'enfants souffrent d'allergies croisées à plusieurs aliments, parfois compliquées par des intolérances non alimentaires.

La prévention des **réactions allergiques** nécessite une vigilance constante car il n'y a pas de traitement des allergies alimentaires, la seule solution est l'éviction de l'allergène. D'autant plus que de très petites quantités d'aliments peuvent provoquer des réactions allergiques aux effets parfois dramatiques.

Les conséquences des transgressions du régime alimentaire sont variables en sévérité immédiate, en visibilité et en chronicité. Certaines allergies peuvent provoquer des manifestations respiratoires, d'autres de l'urticaire, de l'eczéma ou des troubles digestifs. L'intolérance au gluten par exemple (maladie coéliquaïque) provoque en cas d'ingestion d'aliments à base de blé peu d'effets visibles, mais la destruction des villosités intestinales, puis une dénutrition dont les conséquences chroniques peuvent être très graves ; mais il n'y a pas de prise en charge médicale d'urgence, pas de médicaments à donner.

Sur certaines allergies sévères par contre, une transgression alimentaire peut provoquer des réactions immédiates nécessitant des soins en urgence : œdème de Quincke, choc anaphylactique, etc. Elles nécessitent une intervention rapide de l'entourage, même avant l'arrivée des secours, ce qui nécessite une formation des personnels.

→ LA CIRCULAIRE DE 2003

La circulaire interministérielle n°2003-135 du 8 septembre 2003 sur *l'accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période* offre un cadre et des outils destinés à permettre aux enfants atteints d'allergie chronique d'être mieux accueillis en collectivité. Les collectivités ont le devoir « de tout mettre en œuvre pour éviter l'exclusion et l'isolement dans lequel la maladie peut placer l'enfant ou l'adolescent et de développer l'adoption de comportements solidaires au sein de la collectivité ». Cette circulaire est applicable selon des modalités différentes dans les écoles, les établissements d'accueils de la petite enfance et dans les accueils collectifs de mineurs. Elle détaille en particulier les conditions de mise en place d'un projet d'accueil individualisé.

→ QU'EST-CE QU'UN PAI ?

Le **projet d'accueil individualisé** est un document écrit concerté avec la famille et le médecin de l'enfant qui organise les adaptations à apporter à la vie quotidienne de l'enfant dans la collectivité compte tenu de son état de santé ou de son régime alimentaire. Il comprend les prescriptions médicales et les protocoles d'urgence : conduite à tenir en cas de transgression accidentelle du régime alimentaire (repérage des symptômes et mesures à prendre). Les signes d'alerte et les gestes à effectuer y sont décrits en langage non médical, compréhensible par tous. Le PAI est mis en place à la demande des familles.

Le PAI n'est pas adapté à la spécificité des ACM, précise la circulaire, puisqu'il s'agit d'accueils ponctuels effectués sur le temps des loisirs qui ne bénéficient pas d'un personnel médical qualifié.

Néanmoins, un certain nombre de collectivités qui accueillent régulièrement tout au long de l'année des enfants atteints de troubles de la santé ou d'allergies chroniques en accueils périscolaires ou en accueils de loisirs font le choix de prolonger sur le temps périscolaire et extrascolaire le PAI établi pour le temps scolaire.

→ L'ACCUEIL EN ACM

La circulaire de 2003 préconise des principes généraux mais apporte peu de solutions pratiques. Elle insiste sur l'importance du partage d'information entre les parents de l'enfant allergique et le directeur au sujet des particularités de la situation de l'enfant : constitution d'un dossier, moins lourd que le PAI, mais également établi en concertation avec la famille et le médecin de l'enfant. L'ensemble de l'équipe d'animation et de cuisine ainsi que l'assistant sanitaire doivent être informés des risques encourus, avant même le premier repas. L'économiste et le cuisinier doivent anticiper de façon rigoureuse sur la composition des repas.

→ QUELLES SOLUTIONS POSSIBLES POUR LES REPAS COLLECTIFS ?

La situation est évidemment différente selon le type de restauration, selon que l'accueil comporte ou non un hébergement, mais aussi selon la gravité de l'allergie. En pratique, c'est à l'organisateur et au directeur d'évaluer si la restauration collective peut réaliser les adaptations et en déterminer les moyens. Le *Guide pour l'accueil en restauration collective des enfants porteurs d'allergies alimentaires*, réalisé par l'AFDIAG (association française des intolérants au gluten), l'AFPRAL (association française pour la

prévention des allergies) et l'Association française des polyallergiques, distingue **deux situations selon la gravité de l'allergie** : l'adaptation individuelle du repas collectif par l'organisateur et la fourniture d'un repas spécifique.

L'adaptation individuelle du repas collectif par l'organisateur

La majorité des enfants allergiques peut être accueillie selon cette modalité. Ils peuvent utiliser les mêmes locaux que leurs camarades, manger avec des couverts ordinaires et consommer le même repas, moyennant des substitutions ou adaptations ponctuelles. Pour eux, les contaminations sont évitées par un respect attentif de l'hygiène : contrôle des stockages, nettoyage des surfaces, ustensiles, plats de cuisson et de service, non-échange des ustensiles d'un plat à l'autre, contrôle du nettoyage des couverts individuels, lavage des mains entre chaque préparation....

La substitution simple d'une denrée

Lorsque l'allergie est simple et l'allergène parfaitement isolé, il est facile de remplacer cette denrée par une autre avant de servir.

Exemple : remplacer un yaourt (*allergie au lait*) par une compote, le poisson par une viande, le friand à la viande (*allergie au bœuf – ou au blé*) par de la betterave, le kiwi ou la banane par une pomme, l'œuf mimosa (*allergie à l'œuf*) par des carottes. La substitution peut être assurée par la collectivité (de préférence) ou bien par la famille après consultation des menus.

L'adaptation de la préparation

Lorsque l'allergène fait partie d'un plat, ou d'un composant d'un plat, la suppression de l'allergène demande une anticipation lors de la préparation de la denrée. Par exemple : si la viande est sans risque mais que la sauce est susceptible de contenir l'allergène à éviter, on séparera la ration de viande de l'allergique avant de mettre la sauce ; de même pour les crudités et leur assaisonnement qui sera proposé à part.

Pour effectuer les substitutions ou adaptations en toute sécurité, il faut anticiper et prévoir : une liste positive, suffisamment précise d'aliments autorisés à utiliser en substitution, sera fournie utilement par les parents.

Par exemple pour une intolérance au gluten, on expliquera que le blé (pâtes, pain, gâteaux, crêpes, pizzas, sauces à la farine) peut être remplacé par des plats à base de riz, de maïs, de farine de blé noir, de pommes



© Clotilde - Fotolia